rateurs emploient ce mot quand ils veulent, à tort ou à raison, imprimer un cachet religieux à leur langage, et c'est au vocabulaire de la religion qu'ils empruntent, sans doute, parce qu'aucun terme profane ne leur paraît pouvoir produire un effet équivalent. M. Fallières n'avait-il pas à sa disposition, par exemple, le mot « sympathie » ? Oui, mais, dans cette circonstance, il eût été terne. Et pourquoi eût-il été terne ? Parce qu'il n'avait pas un caractère *sacré*. Or, on sent confusément que la mort est quelque chose de sacré. On ne veut pas en rechercher la raison, mais enfin on l'admet silencieusement, et l'on *tient* à ce que la parole, quand elle joue un rôle dans les cérémonies *de ce genre*, se mette à l'unisson des sentiments éprouvés.

Remarquons enfin sous nos yeux la péroraison présidentielle :

« Elevons nos cœurs (en latin, *sursum corda*) à la hauteur de nos devoirs et n'oublions pas qu'il n'y a de grande nation que là où se conserve intact et *vénéré* le *culte consacré* par la reconnaissance publique à la mémoire de ceux qui sont morts pour la patrie. »

Ici, l'emprunt saute aux yeux, et la religiosité du style devient complète. C'est que la langue « laïque », avec ses ressources purement laïques, est décidément impuissante à rendre l'état d'âme des patriotes recueillis devant leurs morts. Le discours serait par trop froid s'il ne se terminait pas par l'idée de « culte », de « consécration », de « vénération ». Mais où donc l'orateur aurait-il pris ces mots si, pendant des siècles, l'âme française n'avait été en même temps une âme chrétienne, si des générations d'ancêtres « pieux » n'avaient contracté l'habitude d'entourer de leur « culte » le Christ et les Saints ? Sans ces ancêtres, sans ces générations, M. Fallières n'aurait pas prononcé les mots qu'il a prononcés. Il n'aurait pas eu la ressource de ces expressions éminemment nobles qui font vibrer l'âme. On a parlé bien souvent des « empiétements » du clergé sur le domaine laïque. On ne parle pas assez des empiétements de la langue libre penseuse sur la langue de la religion. A chaque instant la religion est imitée, copiée, pillée, démasquée, parodiée, par ceux qui prétendent se passer d'elle. Sans le catéchisme et les auteurs d'ouvrages de dévotion, *M. Payot* n'aurait pas plus été capable de faire ses ouvrages que Scarron n'aurait pu, sans Virgile, composer son *Enéide travestie*. C'est ainsi que la religion, outre son mérite principal, qui est de sauver ceux qui la pratiquent, possède encore celui de fournir inépuisablement des ressources littéraires, artistiques, philosophiques, morales, à ceux-là mêmes qui déclarent bien haut n'avoir plus besoin de « cette vieillerie », de « cette ruine », de « ce vestige honni du passé ».

DIEGO.

Chambre des députés

Séance du mardi 28 juin

Séance à 2 heures : M. Brisson préside.

L'élection de M. Fournier, à Nîmes (1re circ.), est validée sans débat.

Crédits supplémentaires

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet portant ouverture et annulation de crédits sur les exercices 1909 et 1910.

M. **Millerand**, ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes. — La Commission a repoussé le crédit de 125 000 francs demandé pour installer, au poste central des télégraphes de Paris, des groupes électrogènes destinés à pallier aux interruptions qui pourraient se produire dans la fourniture de l'éclairage par l'Union des secteurs.

Le refus de la Commission ne saurait entraîner le rejet absolu du principe même du crédit, et le gouvernement pourra lui soumettre de nouvelles propositions.

M. **Caillaux**, rapporteur. — Bien entendu.

M. **Marin**, à propos de l'augmentation de 268 000 francs inscrite au chapitre 87 du budget des finances sur le personnel des douanes, demande qu'on poursuive l'amélioration du sort de ce personnel.

M. **Cochery**, ministre des Finances. — Nous avons agi dans la mesure des disponibilités budgétaires, mais il ne m'est pas possible de faire connaître maintenant les chiffres qui seront portés au budget de 1911.

M. **Trouillot**, ministre des Colonies, proteste contre la réduction opérée par la Commission d'un crédit de 30 000 francs demandé pour une subvention extraordinaire au budget local de la Nouvelle-Calédonie, et en demande le rétablissement.

M. **de Villebois-Mareuil**. — La plupart des 42 millions de crédits supplémentaires réclamés sont insuffisamment justifiés.

C'est ainsi que, d'après l'exposé des motifs du projet, les 30 000 francs en question étaient destinés à réparer les dégâts causés par un cyclone, le 21 mars dernier.

Toutefois, comme le dit le rapport de la Commission, que les Chambres ont réduit la subvention à accorder par l'Etat au budget d'une colonie, on invoque ensuite les ravages d'un cyclone pour relever cette subvention au chiffre précédemment proposé par le gouvernement.

M. **Caillaux**, rapporteur. — La Commission maintient sa manière de voir.

Quel que soit mon désir d'être agréable à M. le ministre des Colonies, je ne puis, au nom de la Commission, que maintenir la décision prise par elle à l'unanimité.

Si le ministère des Colonies estime que le budget de la Nouvelle-Calédonie est dans une situation fâcheuse, qu'il soumette aux Chambres un plan d'ensemble pour y remédier.

Mais il est inadmissible qu'on recoure à des prétextes ou à des circonstances exceptionnelles pour accroître indéfiniment les ressources du budget local.

Par 387 voix contre 3, le projet est adopté.

Les interpellations

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique générale.

M. **Prelon**. — Le président du Conseil nous a demandé de lui accorder nettement, si nous voulions la lui donner, notre confiance.

Je vais dire nettement aussi pourquoi mes amis et moi allons la lui accorder.

Nous approuvons pleinement et sa méthode de travail et son plan de réformes.

Sa méthode de travail est simple et logique : elle met chacun et chaque chose à sa place, avec elle le législateur légifère et le gouvernement gouverne.

Comme lui, nous pensons que le favoritisme engendre le mécontentement et l'indiscipline et énerve l'autorité.

Il réclame l'entière disposition de ses initiatives et de ses responsabilités : au Parlement le contrôle.

Il ne saurait, après les attaques ardentes autant qu'éloquentes de M. Piou, contre les lois de laïcité, y avoir aucun doute sur la volonté du gouvernement de les maintenir intangibles.

Ces conquêtes laïques constituent un dépôt que le gouvernement entend garder.

Si, d'autre part, nous considérons les réformes que le gouvernement se propose et nous propose de poursuivre, il faut lui savoir gré d'avoir compris l'urgence d'une réorganisation administrative et judiciaire.

Nous avons, sous trop de rapports, comme l'a dit éloquemment M. Deschanel, l'Empire à la base et la République au sommet.

Votre programme de réformes sociales, et en premier lieu ce qui concerne la prévoyance et l'assurance sociales, est le nôtre.

Il n'a pas plus que nous, quant aux mesures propres à assurer les rapports du capital et du travail, d'idées préconçues.

Comment donc s'est-il produit un certain malaise entre le gouvernement et une partie de la majorité à propos d'une déclaration dont ni le fond, ni la forme, ne méritaient une critique ?

C'est qu'il y a été exprimé des idées de justice et d'entente qui ont pu choquer certains.

Et pourtant, l'apaisement est nécessaire en ce pays, les représailles ne sont pas admissibles comme programme de gouvernement. (Très bien ! sur divers bancs.)

Sans apaisement, il est impossible au parti qui dispose du pouvoir de l'exercer dans l'intérêt même des idées qui lui sont chères.

On nous apporte le programme politique et social le plus complet ; l'homme qui les apporte justifie par son passé la confiance qu'il réclame. (Bruit à l'extrême-gauche.)

Nous demandons à nos amis de s'unir à nous pour faire triompher ce programme. (Appl.)

M. **Abel Ferry**. — Notre système administratif, ce n'est un secret pour personne, a été créé pour un régime monarchique.

Toute cette machine compliquée ne correspond aucunement aux nécessités politiques et sociales de notre époque.

La campagne antiparlementaire poursuivie dans le pays y a été peut-être aidée par les déceptions, les difficultés et les désillusions qu'a provoquées ce système raide, sans souplesse, centralisé jusqu'à étouffer toutes les libertés et initiatives locales. (Très bien !)

Il faut bien l'avouer, nos amis ont occupé le pouvoir sans découvrir la nécessité d'une réforme profonde ; ils ne l'ont vue qu'après l'avoir quitté.

Cette centralisation permet aux fonctionnaires d'esquiver trop aisément les responsabilités qui leur incombent.

La réforme m'apparaît possible en deux étapes.

La première consisterait dans une large décentralisation, avec augmentation de l'initiative et de la responsabilité du personnel et du pouvoir des chefs chargés de l'inspection des services.

La deuxième consisterait dans une organisation régionale remplaçant l'organisation départementale qui constitue une sorte de domaine privé.

Resterait à savoir comment se partageraient entre les anciens départements les charges des dépenses précédemment engagées.

Il ne saurait, bien entendu, être question de remettre en cause dans l'organisation régionale, les lois laïques.

On pourrait, par ailleurs, dispenser la région de la cérémonie de l'approbation du budget, sans toutefois lui donner une liberté complète d'emprunt qui pourrait être dangereuse.

La réforme électorale et la réforme administrative doivent se faire pour la République, entre laïques et républicains. (Appl. sur divers bancs.)

M. **Ch. Benoist**, au nom des 246 députés partisans de la représentation proportionnelle, lit une déclaration.

Ils prennent acte de la promesse du gouvernement de déposer un projet de loi en ce sens, et se refusent à élever par avance une controverse sans objet. (Appl. sur de nombreux bancs.)

La réforme électorale doit être large, ample et loyale.

Les proportionnalistes ne nient point, ne songent pas à nier qu'il appartient à la majorité de gouverner.

La représentation proportionnelle doit être la représentation de la majorité comme majorité, et des minorités comme minorité. (Vifs appl. sur de nombreux bancs.)

Le projet du gouvernement pourra servir de base à un débat sérieux.

Les proportionnalistes le considèrent comme un hommage rendu à la force de la vérité (Appl.), comme l'abandon définitif du scrutin d'arrondissement. (Appl. répétés sur de nombreux bancs.)

Il constitue la reconnaissance de la volonté exprimée, le 24 avril, par 4 millions et demi d'électeurs. (Nouveaux appl.)

Cette déclaration porte, avec la mienne, les signatures de MM. Aynard, Denys Cochin, Delcassé, Paul Deschanel, Groussau, Jaurès, de Lanessan, Groussier, Vaillant, Painlevé, Joseph Reinach, Ferdinand Buisson, Chanot, etc.

M. **Ch. Benoist** descend de la tribune, vivement applaudi à droite, à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche.

M. **Colly** revient sur la question traitée au cours des interpellations par M. Fourment, sur l'attitude du gouvernement à l'égard des employés des chemins de fer en grève.

Ce personnel n'a jamais manifesté par la violence, mais uniquement armé de sa volonté de se faire rendre justice.

Que serait-ce s'ils étaient descendus dans la rue, comme le leur conseillait jadis le président actuel du Conseil, avec des piques et des fusils ? (Appl. et rires à l'extrême-gauche.)

Que demandent ces hommes dont le dévouement et le mérite ne sont contestés par personne ?

Certains d'entre eux, à Paris, avec de nombreuses familles, gagnent à peine 3 fr. 75 par jour ; ici, avec des gains différents, on a peine à se l'imaginer.

M. **Lamendin**. — Il n'y aurait pas assez de ces 3 fr. 75 pour leurs déplacements ? (Bruit.)

M. **Colly**. — Devine-t-on les prodiges nécessaires à la ménagère pour suffire, avec cette somme, aux besoins de la maisonnée ?

Nul ne méconnaît la sagesse de ces travailleurs.

Mais, qu'on y prenne garde : en 1891, lors de la grève qui aboutit à la révocation de 800 cheminots, dont j'étais (Appl. à l'extrême-gauche), il y eut dans les gares et sur les voies des dégâts représentant, et bien au delà, le coût des améliorations que réclamait le personnel.

Si pareil mouvement se renouvelait, nous ne serions pas les seules victimes. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Réfléchissez-y bien ! Ce n'est pas avec des simulacres qu'on résout les questions et que les ménagères nourrissent leurs familles. (Appl. aux mêmes bancs.)

Les cheminots commencent à ne plus avoir confiance dans la Chambre.

M. **Poitou-Duplessy**. — Comme tous les travailleurs ! (Rires.)

M. **Colly**. — Ils se demandent si les 430 qui ont voté la loi Berteaux ne l'ont pas fait avec l'espoir de la voir repoussée ailleurs. (Très bien ! à l'extrême-gauche.)

Ils se disent que si ces 430 l'avaient fermement voulu, la loi aurait triomphé.

M. **Berteaux**. — Les manifestations qui se sont produites ici ont montré la persistance de la volonté de la *Chambre* à l'égard des cheminots.

Et celle de 1910, j'en suis certain, ne différera pas de celle de 1909 à cet égard.

M. **Colly**. — Comment 300 sénateurs peuvent-ils faire échec à 480 députés ?

M. **Millevoye**. — Revisons la Constitution !

M. **Colly**. — C'est vous, Messieurs, qui nommez les sénateurs. (Exclamations.)

Si vous aviez dit au gouvernement : « Si vous ne faites pas voter par le Sénat cette loi que nous avons adoptée, nous vous débarquons » (Rires), le résultat eût été différent.

Quand vous auriez débarqué ainsi cinq ou six ministères (Rires), vous verriez l'effet, sans compter le plaisir fait aux candidats ministériels. (Hilarité.)

Le Sénat, en d'autres matières, pour la loi des retraites, par exemple, a modifié bien d'autres fois les décisions de la Chambre.

Pour nous, en ce qui concerne la loi Berteaux, nous espérons bien que, lorsqu'elle nous sera soumise, vous la maintiendrez intégralement.

Si, passant à un autre ordre d'idées, on examine l'administration des Compagnies, on y constate des gaspillages insensés, telle la construction, au bord du lac de Nantua, d'une ligne destinée au service exclusif d'un châtelain.

M. **de Villebois-Mareuil**. — Est-il de la droite ou de la gauche ? (Rires.)

M. **Colly**. — Le président du Conseil a parlé d'apaisement.

L'apaisement n'existera pas tant qu'on nous traquera, qu'on nous refusera les moyens de vivre et la justice, que le gouvernement aura la main sur la détente du fusil.

Si cela arrive, nous ferons remonter les responsabilités jusqu'à leur source, et si le gouvernement veut nous maîtriser, il lui faudra agrandir ses prisons. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Échos parlementaires

LES GROUPES ET LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Plusieurs groupes radicaux se sont réunis avant la séance pour arrêter leur attitude définitive au sujet de l'interpellation sur la politique générale.

Au groupe radical-socialiste la discussion a été particulièrement vive, car les combistes sont indignés du discours libéral prononcé par M. Briand hier. Parmi les orateurs antiministériels qui se sont signalés, il y a MM. Berteaux, Dalimier et Thalamas. Finalement il a fallu s'entendre sur l'attitude qu'il fallait tenir au moment des ordres du jour.

Plusieurs membres, pour exprimer nettement leur défiance à l'égard du Cabinet, ont proposé que le groupe ne dépose aucun ordre du jour. Cette motion, après une discussion animée, a été repoussée par 38 voix contre 26.

M. Klotz a alors proposé l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, fidèle à la politique traditionnelle du parti républicain, confiante dans le gouvernement pour continuer l'œuvre des trois précédentes législatures, pratiquer une politique d'action laïque, faire aboutir rapidement l'impôt sur le revenu, avec une majorité exclusivement composée de républicains décidés à poursuivre cette œuvre de progrès démocratique et social, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour a été adopté. M. Berteaux lui-même s'y est rallié.

Le même ordre du jour a été adopté par le groupe de la gauche radicale.

M. Briand, à qui dans les couloirs M. Berteaux soumettait l'ordre du jour du groupe radical-socialiste, a déclaré qu'il ne lui était pas possible d'accepter cet ordre du jour, dans lequel il n'est pas dit que la Chambre approuve ses déclarations.

Ajoutons que la gauche démocratique a déposé un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

Le groupe progressiste s'est réuni et a décidé de déposer un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement sur la politique générale, passe à l'ordre du jour. »

DANS LES COULOIRS

Les députés d'opinion modérée, commentant la séance d'hier, estiment que M. Briand sera forcé de tenir compte des sentiments manifestés par le pays, et qu'il ne pourra accepter aucun des ordres du jour inspirés par les radicaux.

RAPPORTS FAITS AU COURS DE LA PRÉCÉDENTE LÉGISLATURE

On a distribué à nouveau les rapports réimprimés de M. Chauvin, sur les accidents du travail ; de M. Justin Godart, sur le travail de nuit dans la boulangerie ; de M. Lachaud, sur les collèges communaux.

SÉNAT

Séance du mardi 28 juin

La séance est ouverte à 3 heures par M. Antonin Dubost.

Les membres de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations déposent leur rapport annuel.

Le projet attribuant à la Cour d'appel d'Hanoï les appels des jugements des tribunaux consulaires du Yunnan est voté.

La grève des chemins de fer du Sud

M. **Pélissier** développe son interpellation « sur la grève des chemins de fer du Sud et sur la nécessité qui s'impose d'assimiler par une loi les agents des Compagnies secondaires aux agents des grandes Compagnies ».

L'orateur demande au ministre de préciser exactement la situation des travailleurs des chemins de fer du Sud ; on les considère comme employés d'une Compagnie privée et on les remplace par des militaires comme chargés d'assurer un service public.

La grève est terminée, mais il faut éviter le retour d'incidents déplorables.

Puisqu'on emploie, à l'égard de ce personnel, les mêmes procédés que s'il s'agissait de fonctionnaires, on doit leur donner tous les avantages de la situation et les assimiler au personnel des grandes Compagnies.

Après une intervention de M. **Louis Martin** dans le même sens, M. **Millerand** explique comment il a été amené à faire appel à la troupe pour assurer le service indispensable des trains.

Le roi et la reine de Bulgarie ont quitté Paris ce matin pour Chantilly

Le roi et la reine de Bulgarie ont quitté Paris, ce matin, à 11 h. 50, par la gare des Invalides.

Ils ont été conduits au train spécial bulgare par M. et Mme Fallières.

Dans le salon de la gare, les attendaient les présidents du Sénat et de la Chambre ; MM. Briand, Pichon, et les autres membres du gouvernement, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le général Dalstein, gouverneur militaire de Paris ; les préfets de la Seine et de police, les présidents du Conseil municipal et général, etc.

Les souverains qui devaient primitivement se rendre à Bruxelles, ont décidé de s'arrêter quelques jours à Chantilly où ils comptent prendre un peu de repos.

Avant de quitter Paris, S. M. le roi de Bulgarie a fait remettre 10 000 francs pour les pauvres de Paris.

Leurs Majestés ont pris personnellement congé des personnalités françaises qui leur étaient attachées ainsi que des fonctionnaires du protocole. Elles leur ont remis à chacun un cadeau à titre de souvenir personnel.

Les créanciers de « Sœur » Candide

Les créanciers de Sœur Candide se sont réunis hier, à l'Hôtel des Sociétés savantes, sur convocation de MM. Lemarquis, Desgueil et Bein. Une centaine de personnes assistaient à cette assemblée. Celle-ci comprenait tous les créanciers de Sœur Candide, sauf trois.

D'ores et déjà, il est certain que tous les créanciers seront payés, à la suite de la vente des biens de la directrice d'Ormesson.

Pour le seul établissement de San-Salvadour, une offre de 3 500 000 francs a été faite, et trois acquéreurs éventuels se trouvent en présence.

L'arrestation de M. Dupray de la Mahérie

Sur la plainte des héritiers de Mgr Sisson, ancien curé de Saint-Honoré d'Eylau, M. Drioux, juge d'instruction, vient de mettre sous mandat de dépôt un vieillard de 83 ans, M. Dupray de la Mahérie, demeurant 18, rue Friant.

M. Dupray de la Mahérie avait fondé, il y a vingt et quelques années, une soi-disant œuvre, le « Bras économique de l'Eglise ». Il devait créer une banque, un journal et exploiter des mines. Des quêtes furent faites, et Mgr Sisson, notamment, versa d'importants subsides. Mais jamais il ne fut rien créé. De là la plainte.

Vu l'âge de M. Dupray de la Mahérie, le juge l'a fait mettre à l'infirmerie du Dépôt.

Courrier militaire

Pour recevoir une réponse dans le courrier hebdomadaire, il faut adresser une lettre à M. Flambeau, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme, sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites dans la semaine suivante.

1er Chasseurs d'Afrique, no 3446. — 1o Oui. Il y a une médaille commémorative de la campagne du Maroc. Elle sera distribuée dans le courant du mois de juillet probablement. Je vous engage à écrire à votre ancien chef de corps et à lui rappeler vos services. — 2o Pouvez-vous faire la preuve que cette maladie a été causée par la campagne ? Avez-vous été à l'hôpital ? Faute de cela, je ne vois pas comment vous pourriez obtenir quelque chose. — 3o Oui, vous devez être exempt de la première période de réserve.

555. B. R. H. E. 30-30. — Votre taille et votre poids sont trop faibles pour que vous ayez chance d'être accepté dans la cavalerie. Je ne suis pas même sûr que vous puissiez vous engager dans l'infanterie. Mais vous avez toujours liberté d'essayer. Choisissez le bureau de recrutement qui vous sera le plus commode. Allez à Tours, si vous le préférez. Vous n'êtes obligé, par aucun règlement, de vous présenter devant le recrutement du Blanc. Pour 3 ans, on ne touche pas de prime. Pour 4 ans, elle est de 100 à 200 francs suivant le régiment choisi. Le recrutement vous renseignera à ce sujet : en général, les régiments de l'Est donnent droit à la prime forte.

Gabriel no 55. — Vous ne pouvez être incorporé dans le régiment de Montargis qu'à deux conditions : 1o si votre recrutement alimente ce régiment, ce que j'ignore, et 2o si, possédant le B. A. M. (brevet d'aptitude militaire), vous obtenez la faveur de choisir votre garnison. — La première condition est surtout indispensable.

Autun. P. S. Ch. C. — Ces jeunes gens ne peuvent rentrer en France avant l'âge de 30 ans sans s'exposer à être traduits devant un Conseil de guerre et à être condamnés premièrement à faire de la prison, et secondement à accomplir leur service militaire. Pour profiter d'un décret d'amnistie, il faut faire sa soumission dans les délais fixés par le décret. Qu'ils attendent la prochaine amnistie ; il est d'ailleurs fort possible qu'elle mette comme condition à ses avantages l'accomplissement des 2 ans de service. — Jusqu'au moment où leur situation sera régulière, ces jeunes gens ne pourront pas venir passer un seul jour en France.

Un secrétaire de l'A. C. J. F. — Vous auriez dû adresser une demande au commandant de recrutement aussitôt après le Conseil de revision. Essayez encore de la faire, mais je ne vous promets pas que votre demande sera accueillie, car l'examen est probablement passé et les candidats sont classés.

Un aviateur, etc. — 1o Ce service est encore dans la période d'organisation. Pour le moment, on demande des volontaires dans toutes les armes. — 2o Ce sous-officier devra d'abord devenir officier par les moyens ordinaires, Saint-Maixent, Saumur, Versailles. Ensuite, il pourra faire une demande, et l'on recrute toujours des volontaires. — 3o Il y a à Chalais-Meudon et au camp de Châlons des écoles d'aérostation, mais elles ne donnent pas à un sous-officier la faculté de devenir officier.

Dieu et patrie. — Vous devez aller [illegible] jours dans le service où vous êtes [illegible] d'après votre livret. Vous devez, d'ailleurs, avoir déjà reçu votre ordre de convocation, ou bien vous devez être sur le point de le recevoir.

En avant! 117. — Il est exact que c'est le Conseil de revision qui accorde les sursis. Les demandes devaient donc être faites à temps pour lui permettre d'étudier les dossiers et de décider. Une note officielle parue dans les journaux ces jours derniers, déclare que le Conseil spécial qui siègera le 24 août aura les mêmes pouvoirs au sujet des sursis et que les intéressés peuvent encore, jusqu'à cette date, formuler leurs demandes. — Essayez de profiter de cette nouvelle disposition.

A. B. C. — Dunkerque. — Il y a en Algérie des zouaves, des tirailleurs, de l'artillerie, des chasseurs d'Afrique, des spahis. Les tirailleurs et les spahis sont des troupes indigènes où l'on ne peut s'engager sans l'autorisation du général commandant le 19e corps d'armée. Cette autorisation n'est généralement accordée qu'à ceux qui exercent certaines professions. Les formalités pour s'engager sont les suivantes : écrire au commandant du bureau de recrutement que l'on choisit pour le prier de se procurer l'extrait du casier judiciaire et lui demander le jour et l'heure de la visite. Se présenter au bureau de recrutement au jour indiqué, ayant en main : 1o l'acte de naissance ; 2o le certificat de bonne vie et mœurs délivré par la mairie ; 3o si l'on a moins de 20 ans, le consentement des parents sur papier libre. — On rejoint son corps, immédiatement après avoir signé son engagement. — Tous les frais de transport sont à la charge de l'Etat.

Un futur bleu de Touraine. — Oui, vous passerez une visite de santé après votre incorporation. A ce moment, si le médecin vous reconnaît trop faible, il peut vous proposer pour la réforme temporaire ; ce n'est pas la même chose que l'ajournement, mais s'il fait, cela revient à peu près au même, puisque le réformé temporairement est renvoyé pendant un an dans sa famille, et qu'il doit accomplir ensuite ses 2 ans de service.

Alsace et Lorraine. S. D. — 1o Pour toutes ces questions de naturalisation, je vous engage à voir le juge de paix. Si le naturalisé n'a pas 27 ans, il est tenu de venir accomplir ses deux années de service militaire. Si, au contraire, il a dépassé cet âge, il est soumis aux obligations de sa classe, c'est-à-dire de celle qui est inscrite sur les tableaux de recensement immédiatement après sa naturalisation, mais seulement par les périodes de réserve et de territoriale. — 2o La situation des réservistes à l'étranger, quand ils ont fait leur déclaration de changement de résidence est parfaitement régulière. Ils doivent aussi faire une déclaration au consul.

Réponses directement. — A. de L., à Paris. — M. le curé de Beaurepaire. — De B., à Paris. — J. O., au Brésil. — M. le curé de Boujailles. — Abbé M., à Viviers. — J. B., à Paris. — J. L., à Regmalard. — H. P., à Fréjus. — A. G., à Machecoul. — D., à Avallon. — C., à Paris. — M. F., à Louvoit. — H. D., à Plombières. — A. L., à [illegible]. — R. P. M., à Sept-Fonds. — F. J., à Opy. — L. S., à Saulnes. — J. B. N., à Diémoz. — Abbé M., à Lille. — M. le doyen de Plancy.

FLAMBEAU.

En Algérie, les tremblements de terre ont fait douze victimes

Les communications étant rétablies avec Aumale, on connaît l'importance du tremblement de terre du 24 et l'étendue du désastre. Trois fonctionnaires français de l'administration forestière : le garde Rodey, le brigadier Caril, le garde Durègne ont été blessés à Tablat.

D'autres régions ont été également très éprouvées. A Tablat, la toiture d'un café maure s'est effondrée, blessant un Arabe. La plupart des édifices sont lézardés. Enfin le douar El-Enech, de la commune de Tablat, a particulièrement souffert. On n'y compte pas moins de douze morts parmi les indigènes. Les secousses continuent à Aumale. On attend un matériel de campement pour loger convenablement les nombreux habitants qui ont dû évacuer leurs demeures.

Pour défendre l'âme de nos enfants

L'Officiel du 28 juin publie les déclarations d'associations de familles créées dans les cantons de Rive-de-Gier (Loire), Limonest (Rhône), et dans la paroisse de Marans (Maine-et-Loire).

Vol légal

Par décrets parus à l'*Officiel* du 28 juin sont créés 5 bureaux de bienfaisance, dont la dotation est constituée par des biens légalement volés à 5 paroisses de l'Aude, de la Gironde, de l'Hérault, de la Meurthe-et-Moselle, de la Seine-Inférieure.

R. P.

Au moment où la R. P. va revenir en discussion à la Chambre, nous rappelons les deux tracts publiés sur cette importante question :

La R. P., une idée en marche, par M. E. Duthoit, 4 pages in-8o à deux colonnes, 5 francs le mille, 0 fr. 60 le cent ; port en sus.

La R. P., 2 pages in-8o à deux colonnes, 3 francs le mille, 0 fr. 50 le cent ; port en sus.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

Pèlerinage de la Ligue des Femmes Françaises à Paray

La Ligue des Femmes françaises vient de réaliser, à Paray-le-Monial, le pèlerinage annoncé. Deux trains spéciaux ont amené les ligueuses en grand nombre, malgré le temps déplorable.

La journée avait eu un prologue la veille, à la salle du Musée, où Mme la comtesse de Saint-Laurent, présidente générale, a prononcé une remarquable conférence sur les devoirs de la femme chrétienne.

Après leur avoir recommandé l'action autour d'elles, elle exhorta ses ligueuses à l'exercer autour d'elles, en faveur de l'école, de la presse, de l'indigence. Dans une fort belle péroraison, la conférencière évoqua les souvenirs de Paray, où, sous le drapeau brodé au monastère de la Visitation, les volontaires de Charette combattaient en héros... Que la prière alimente la foi !...

Applaudie à maintes reprises, cette conférence a été complétée par quelques mots de la baronne Bertrand, vice-présidente de Paris, qui a exposé comment la Ligue, ou plutôt son esprit, doit être la source des initiatives sociales, et qui a cité en exemple son intervention auprès des mariniers victimes des inondations.

Mlle de Verneuil, présidente de Paray, a été heureuse d'ajouter que sa section de ligueuses, animée de cet esprit, a déjà pu fonder un ouvroir et s'occupe de procurer de l'ouvrage à domicile aux travailleuses de l'aiguille, libres ainsi de garder leur place au foyer...

Échos religieux

Mgr Gilbert

Par dépêche de notre correspondant romain :

Mgr Gilbert, ancien évêque du Mans, chanoine de Sainte-Marie Majeure, est nommé chanoine de la basilique Saint-Pierre.

L'ordination du 2 juillet

Parmi les ordinands qui recevront le 2 juillet à Paris, la consécration sacerdotale, nous sommes heureux de recommander spécialement aux prières M. l'abbé Nicolay, fils de notre ami M. Fernand Nicolay.

Un Congrès eucharistique à Namur

Un Congrès eucharistique, auquel a assisté S. Em. Mgr Luçon, s'est tenu, ces derniers jours, à Namur, siège épiscopal de Son Eminence Mgr Heylen, à l'occasion du 350e anniversaire d'une Confrérie du Saint-Sacrement. Dimanche, un magnifique cortège, comptant plus de 10 000 participants, s'est déroulé dans les rues de Namur. Ce fut une magnifique manifestation de foi.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 8 juin 1907.)

Sœur Sainte-Lucie, supérieure de la communauté du Bon-Secours d'Urville-Hague (Manche), 84 ans, dont 55 de vie religieuse. — M. le chanoine Deshayes, curé doyen de Rugles (Eure). — M. Octave Rougier, ingénieur des arts et manufactures, en retraite, 65 ans, à Poitiers. — Mme Vve Bazille-Rouhault, à Parthenay. — M. l'abbé Bourgouing, à Huriel (Allier). — M. Gaillard, actionnaire de la Société Jeanne d'Arc, à Lourdes. — M. Achille Sorel, à Angiens (Seine-Inférieure), 58 ans. — Mme Jules Nicaud, de Rieux, 85 ans, à Limoges.

RECOMMANDATION

Une guérison.

INFORMATIONS DU SOIR

TREMBLEMENT DE TERRE EN ITALIE

Ce matin, à 4 h. 20, une forte secousse a été ressentie à San-Andrea-de-Conza (Italie).

Les maisons, déjà endommagées par la secousse du 7 juin, ont subi encore des dommages.

La population campe en plein air. Il n'y a eu aucune victime.

LE MARIAGE DU PRINCE VICTOR

Turin, 28 juin. — La princesse Clémentine est partie pour la Suisse.

Selon le *Momento*, l'impératrice Eugénie a exprimé le désir que le mariage ait lieu en Belgique à la fin de septembre ou au commencement d'octobre.

NOUVELLES BAGARRES A BILBAO

Bilbao, 28 juin. — Des groupes carlistes et nationalistes ont manifesté bruyamment en face du palais du gouvernement civil aux cris de : « A bas le gouverneur ! »

La police a chargé sabre au clair : plusieurs manifestants ont été blessés, plusieurs ont été arrêtés.

LE VIGNOBLE DE BOURGOGNE DÉVASTÉ

Chalon-sur-Saône, 28 juin. — Le mildiou fait des ravages dans les vignes des côtes de Bourgogne. Le mauvais temps aide à la propagation de la maladie.

Palais de Justice

LA CONDAMNATION DE ROBIN

La 10e Chambre correctionnelle vient de condamner à 200 francs d'amende, pour outrages aux bonnes mœurs, le fameux Robin, de Cempuis, qui, dans une feuille spéciale dont il est propriétaire, préconisait les moyens d'éviter les grandes familles.

LES BAGARRES RÉVOLUTIONNAIRES DE DIMANCHE

Devant la 11e Chambre correctionnelle de la Seine ont comparu aujourd'hui cinq des manifestants arrêtés dimanche au cours des bagarres dont les obsèques de Cler furent l'occasion.

Adolphe Rosenblatt, sujet roumain, inculpé de bris de clôture, a été condamné à quinze jours de prison.

Eugène Gillet, 31 ans, mouleur sur cuivre ; Léon Arnould, 43 ans, ébéniste ; Soufflot, 17 ans, serrurier, ont été condamnés chacun à deux mois de prison pour bris de clôture et violences aux agents.

Jules Kosh, pour violences et rébellion, a été [illegible]

FEUILLETON DU JUIN 1910 — 25 —

Le broyeur d'hommes

Si on lui eût mis un poignard dans la main en lui disant : « Frappe cet homme », il eût jeté le poignard, par horreur de verser le sang et par crainte du châtiment ; mais il provoquait froidement l'annihilation de l'esprit, meurtre moral qui échappe à la justice humaine !...

L'agonie de l'âme ne lui donnait pas l'impression de l'agonie du corps...

Cette conscience muette existait pourtant au tréfond de son être et se manifestait par des sursauts de mépris ou d'indignation, devant certains avilissements, qui frappaient Signatel, lorsqu'ils provenaient du fait d'autrui.

La veille même du départ de Gannet et de Wolkonski, Pierre trouva, dans son courrier, une enveloppe jaune, de taille moyenne, semblable à celles qui contiennent des factures.

L'écriture était large, visant à l'élégance.

Signatel la déchira et en retira une carte teintée d'azur, parfumée, sur laquelle ces lignes étaient tracées :

« Monsieur, nous pouvons nous rendre des services mutuels.

» Il faut que vous appreniez que le comte polonais, docteur en médecine, que vous venez de faire entrer dans votre usine, jouait dans un tripot mal famé, sur lequel la police devrait avoir les yeux. C'est un besogneux...

» Vous en saurez plus long quand il vous plaira, en écrivant aux initiales V. Z., poste restante, bureau central. »

P.-S. — J'ai grand besoin de vingt francs... veuillez les joindre à la réponse. Vous êtes riche et généreux... vous tarifierez largement les indications que vous recevrez, je n'en doute pas.

Pierre repoussa la lettre loin de lui.

— C'est écœurant ! murmura-t-il, tandis qu'il commençait déjà à décacheter les autres missives.

Le premier mouvement avait été le bon.

Quand il eut achevé de dépouiller tout son courrier, il avança la main et reprit la première lettre.

Le jugement porté sur l'acte qui s'y manifestait avait fait place à cette pensée :

— Maintenant, Wolkonski est tout à fait en mon pouvoir... Il est cerné de trois côtés, la perte de sa situation, la terreur des créanciers que j'incarne, la menace de la police. Je pourrai le mener loin... J'en userai...

Le lendemain, Signatel porta le nouveau coup, tandis que Wolkonski et lui attendaient Gannet à la gare d'Orsay.

Tout en causant de choses indifférentes, Pierre tira l'enveloppe de sa poche.

— J'allais oublier, mon cher ami, de vous montrer ceci.

L'endetté est l'éternel trembleur ! Ladislas frémit.

Avec une méfiance insultante, Signatel lui fit lire la carte azurée, sans la remettre entre ses mains...

La trivialité du terme employé à son égard, par le correspondant anonyme s'essayant à une écriture aristocratique et l'ignominie du procédé le révoltèrent tout d'abord... Ce ne fut qu'après une minute de réflexion qu'il comprit les risques courus, en même temps que l'immédiate déchéance morale.

Tout pâle, Ladislas regardait la carte bleue comme s'il y eût lu sa condamnation.

Son esprit, naturellement honnête, mais facile à troubler, s'exagérait encore la faute...

— Savez-vous qui a écrit cette dénonciation ? interrogea Signatel.

Wolkonski soupçonnait la jeune personne au corsage rouge, qui fréquentait chez la signora ; à quoi bon le dire et entrer dans de tels détails ?

— Pourquoi accuser un de ces malheureux plutôt qu'un autre ?... murmura-t-il.

— Ceci vient d'une grande âme ! prononça Pierre, voilant l'ironie. Malheureusement, si vous ignorez les noms de vos camarades d'infortune, l'un d'eux sait le vôtre ?... Il est temps que vous quittiez Paris.

Signatel prenait un ton d'indulgence plus désagréable que l'ironie de tout à l'heure, puis, soudain, avec une sorte de bonhomie brusque, il dit :

— Quelle diable d'idée avez-vous eue d'aller dans ce tripot !

Ladislas baissa la tête.

— J'espérais gagner suffisamment pour payer mes dettes... murmura-t-il.

— Vous appelez cela gagner...

A entendre Pierre nuancer cette phrase, qui aurait pu soupçonner par quels moyens lui-même faisait fortune !...

Ladislas courba le front.

Il était définitivement vaincu.

— L'argent que je vous ai mis à même de gagner vient d'une tout autre source... imposa Signatel, pesant sur les mots qui mettaient sa supériorité en valeur...

— Je vous en conjure, supplia le Polonais, remboursez-vous peu à peu sur mon traitement ?

— Ne vous inquiétez pas de cela... Je ne doute pas, qu'en aucune circonstance, vous puissiez songer à rompre nos bons rapports, plus que je n'y songe moi-même... Vous vous rappelez, n'est-ce pas, tous les termes de notre conversation ? Vous me rembourserez au centuple en rappelant mon associé à la santé morale et physique. Je vous en ai indiqué les moyens....

Souvenez-vous surtout de ceci, il n'a pas de proches parents... Son devoir, après la terrible mort de Jouanneau, serait de constituer avec son immense fortune une caisse de secours pour nos ouvriers...

— Mais la discrétion professionnelle m'oblige à ne suggérer aucune disposition de ce genre, hasarda Wolkonski...

— Mon cher, vous agirez en qualité d'ami et non en qualité de médecin...

Vous méditerez tout cela pendant cette cure d'air. J'espère bien que la police ne vous rappellera pas à Paris, pour fait de complicité dans de vilaines affaires organisées par de vilaines gens... Vous pâlissez ? Attendez avec fermeté les événements. D'ailleurs, je suis là... Votre entrée dans la maison sera votre sauvegarde.

Wolkonski, tout blême, se leva ; l'amertume, l'humiliation s'exacerbaient en douleur intense... L'inertie, la difficulté de la lutte réduisirent en lui la révolte...

Hector Gannet arrivait en ce moment... Wolkonski, d'un pas machinal, suivit Pierre Signatel qui, les mains tendues, allait au-devant de son associé...

XI

Firmin Mezemet était venu jeter un dernier coup d'œil sur les arrangements exécutés à Saint-Just.

Il avait été fortement déçu en apprenant que Signatel prêtait son nouveau domaine à un ami malade au lieu d'y venir s'y installer lui-même ; néanmoins, il remplissait jusqu'au bout sa mission... et saurait se faire valoir en temps et lieu.

Ne voulant pas être à charge à ses nièces, ni faire la dépense de dîner à l'auberge, l'oncle Firmin avait imaginé un moyen terme... Il avait apporté les restes de son souper de la veille, bien emballés dans un sac de voyage, avec une bouteille de vin presque pleine, et s'était rendu chez Mme Cappella...

Après avoir mis le couvert, Mardy s'aperçut que la quantité de pain qui restait était insuffisante, elle sortit aussitôt pour aller chez le boulanger...

Cette course évoque en elle le souvenir de Jacques Brevard ; en entrant, la jeune fille trouva le patron du logis occupé à inscrire ses comptes de la journée, avec l'aide de sa femme.

Celle-ci rappelait :

— On est venu tout à l'heure chercher un pain pour le colon de Sainte-Foy.

Le nom de colon est encore, comme au temps des Carolingiens, appliqué aux fermiers limousins...

— On ? Qui on ? demanda le boulanger, le colon vient toujours avec sa voiture...

— Il a envoyé un homme, un passager, je l'ai vu, il y a peu de jours, monter la route portant un petit paquet au bout d'un bâton.

Mardy s'était arrêtée au seuil de la boutique, inaperçue des deux époux, écoutant trop vivement intéressée, pour se rendre compte de son indiscrétion.

— A-t-il payé au moins ? demanda le mari, soupçonneux.

— Oui. Il a commencé par me dire qu'on ne lui avait pas remis d'argent, alors, j'ai refusé de livrer le pain.

— Vous connaissez pourtant bien le colon Piquofeu, de Sainte-Foy ? a-t-il demandé.

— Certainement...

Je me suis remise à faire des comptes.

Cet homme, d'une voix timide qui m'a fait pitié, a dit alors, tout bas :

— Madame...

J'ai levé la tête ; il tenait à la main une vieille bourse et a tiré tout ce qu'il y avait dedans... seize sous, tout juste...

— C'est mon argent, a-t-il dit tristement, mon gain de deux jours... vous direz vous-même que j'ai payé... a-t-il ajouté...

Il paraissait très malheureux...

Etouffant son émotion, Mardy s'avança vers le comptoir, demanda du pain de ménage et déposa l'argent.

— Pourquoi payez-vous ? interrogea la boulangère, puisque nous avons un compte courant tous les mois ?

— Aujourd'hui, j'aime mieux cela ! repartit la jeune fille d'un ton bref, dans lequel passait une amertume.

Elle sortit et murmurait à elle-même :

(A suivre.)

[illegible]

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)